

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 20 mars 2026.

Nombre de membres en exercice : 27 ; Nombre de présents : 20 ; Nombre de votants : 27

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - M. JAFFRES - Mme CAUQUIL - Mme ESPIÉ - M. CHAULET - Mme FAUCHÉ - M. GEYRES - Mme PUJO - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - M. GHION - Mme COUDERC - M. BACHELLERIE - M. GARROUSSIA - M. LAVIGNE - Mme MARIE - Mme GHIO - M. RIVIERE.

Excusés donnant pouvoir :

M. CAVALIERE à Mme BRANA
Mme CAZES à M. GARROUSSIA
Mme CONNEFROY à Mme CAUQUIL
M. PAGE à M. GUICHARD
Mme ROSINA à M. CAMAZZOLA
M. FAURE à Mme GHIO
Mme LALANNE à Mme MARIE

Le conseil municipal a désigné pour secrétaire Mme Sophie CAUQUIL.

Objet : Désignation des membres de la commission de révision des listes électorales

Vu l'article L19 du Code électoral, alinéa 6, il s'agit de composer une commission électorale dont le rôle est le suivant :

-Statuer sur les recours administratifs préalable prévus au III de l'article L 18
-S'assurer de la régularité de la liste électorale. A cette fin, elle a accès à la liste des électeurs inscrits dans la commune extraite du répertoire électoral unique et permanent
Elle peut, à la majorité de ses membres, au plus tard le 21^{ème} jour avant chaque scrutin, réformer les décisions prévues au II de l'article 18 ou procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indument inscrit. Lorsqu'elle radie un électeur, sa décision est soumise à procédure contradictoire.

La Commission de contrôle est composée comme suit dans les communes de 1000 habitants et plus dans les deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement :

3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

2 conseillers municipaux appartenant à la 2^{ème} liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Sont désignés à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 032-213204621-20260326-DCM2026_29-DE



Liste « Vic Avenir »

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Marie-France CONNEFROY	Martine ROSINA
Philippe LAVIGNE	Gisèle FAUCHE
Didier PAGE	Chantal GOULU-MARTINAT

Liste « Vic au cœur »

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Francis FAURE	Benoit RIVIERE
Isabelle MARIE	Lisa GHIO

Publié le 02/04/2026
En Préfecture 02/04/2026

Le 26 mars 2026

Pour extrait certifié conforme,

Madame le Maire,
Barbara NETO

